



SUD PTT 13 BP 33 13302 Marseille cedex 03  
Tél: 04.91.11.63.30 Fax: 04.91.11.63.39  
sud13poste@wanadoo.fr / www.sudptt13.free.fr

**En refusant le préavis Sud du 16 août  
dans les Centres de Distribution  
la DOTC 13 se met dans l'illégalité !**

**La DOTC 13 dénie le droit de grève !  
SUD le fera rétablir devant les tribunaux !**

■ Le préavis de 24 H déposé par notre Syndicat Départemental sur la journée du 16 août pour les Centres de Distribution est «déclaré» irrecevable par la DOTC 13. (*Curieusement, d'autres préavis déposés pour le même jour dans les Centres de Tri et les agences Coliposte sont eux acceptés*).

■ **La DOTC 13 hors la loi !** Cette décision politique est illégale et spolie les postiers du département de leur droit à revendiquer par la grève. **SUD dénonce l'arbitraire et l'injustice de cette décision.**

■ La DOTC 13 veut éradiquer les conflits sociaux en transgressant le droit de grève ! Une fois de plus, la DOTC 13 s'arroge le droit de refuser un préavis de grève. Ce nouvel abus de pouvoir de notre employeur ne restera pas sans réponse de notre part. **SUD va attaquer cette décision devant la Justice et maintient son préavis.**

■ Malheureusement, l'employeur étant « force de loi » dans son entreprise, les grévistes s'exposent aux sanctions d'une absence irrégulière. Dans ce contexte, il est difficile pour SUD d'appeler les postiers à faire grève sans les informer des risques encourus (*La Poste ne va pas manquer de le faire également...*). **Notre préavis est malgré tout maintenu !** Nos militants seront grévistes et nous défendrons tout agent qui se verrait sanctionné par la DOTC 13 pour un acte de grève.

**La DOTC 13 hors la loi en bafouant  
le Droit de grève !**

**SUD ne laissera pas la DOTC 13  
museler l'expression des  
revendications des personnels !  
C'est par la négociation sur les  
revendications que la DOTC 13  
évitera les grèves, pas par la  
répression !**